



**CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 16	Nombre de conseillers présents : 8	Nombre de votants : 10	Date de la convocation : 7 novembre 2024
--	------------------------------------	------------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 8h30 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est assemblé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille SANTINI

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; Mme Mireille SANTINI ; M. Bernard BLANC ; Mme Monique PUJAU ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ;

Etaient excusés : M. Bernard FUMET ; Mme Chantal JAOUÏ ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Christine BENET ; Mme DANRE Sylvie ; M. Alain Marc GARCIA ; M. Freddy NOLOT ; Mme Jacqueline TESSARO.

Ont donné procuration : M. Bernard FUMET à Mme Marie-Claude MARTINEZ ; Mme Chantal JAOUÏ à Mme Bernadette FALCONETTI.

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 avril 2024**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2024**

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre de d'administrateurs présents : 10

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 3 avril 2024

Secrétaire de séance : Mme Mireille SANTINI

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 avril, à 14h30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle des mariages de l'Hôtel de ville situé 42 Cours de la République, sous la présidence de Monsieur Gérard FORCADA, président du CCAS.

Etaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme DANRE Sylvie ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; M. Bernard FUMET ; M. Alain Marc GARCIA ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; M. Freddy NOLOT ; Mme Mireille SANTINI

Etaient excusés : Mme Monique PUJAU ; Mme Chantal JAOUL.

Ont donné procuration : Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDEZ. Mme Chantal JAOUL à Mme Bernadette FALCONETTI.

Etait invité : M. Bernard BLANC (UDAF)

Monsieur le Président du CCAS ouvre la séance.

### **1. Procès-Verbal de la séance du 15 avril 2024**

Les administrateurs sont invités à faire part de leurs remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est précisé que Mme Monique PUJAU et Mme Chantal JAOUL ne participent pas au vote du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 car absentes lors de celle-ci.

Le Conseil d'Administration délibérant à main levée approuve le procès-verbal du 15 avril 2024 par 12 voix pour et 2 abstentions.

### **2. Vote du Budget Primitif**

Vu les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n° 2024-08 du Conseil d'Administration du 27 mars 2024 relative au Débat d'Orientation Budgétaire et approuvant le rapport d'orientation budgétaire.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Par cet acte, le CCAS est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux et/ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'établissement, par des dotations, des subventions et éventuellement de l'emprunt. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2023 ont fait apparaître un excédent de 0.00 € pour la section d'investissement et de 52 072,71 € pour la section de fonctionnement.

L'Affectation des résultats a été voté lors de la séance du 27 mars 2024.

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 534.71	78 534.71
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 500.00	2 500.00
TOTALISATION DU BUDGET	81 034.71	81 034.71

### **3. Nomination d'un administrateur**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les articles R 123-7 à R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-129 du 30 juillet 2020 portant délégation de représentativité au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et fixant le nombre de membres du dit Conseil d'Administration,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-111 du 29 août 2023 annulant et remplaçant la délibération n°2022-103 du 28 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2020-006 du 30 décembre 2020.

Considérant le décès de M. Denis ROUSSEAU (UDAF) et considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement, la candidature de M. Bernard BLANC (UDAF) a été approuvée à l'unanimité.

**Sur présentation de son rapporteur,  
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré  
Approuve à l'unanimité le Procès-Verbal**

Pour le Maire empêché  
Et par délégation,  
L'Adjoint délégué

Me Christine Boub  


La secrétaire de séance,  
Mireille SANTINI

